

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°36-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	23/03/2022
Présents	17
Absents	6
Procurations	5
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du vingt-trois mars deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-huit mars deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Absents : DILLON Valérie, CHARRASSE Evelyne, ESCANDE Jacques, ROUCH Mylène, LAURENT Elisa, PEISER Jean-Luc.

Procurations : DILLON Valérie à CAUX Xavier, CHARRASSE Evelyne à ALEXANDRE Maria, ESCANDE Jacques à ROUGÉ Pierre, ROUCH Mylène à LE MINEZ Monique, PEISER Jean Luc à PORTET Christian

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Travaux d'éclairage public pour le chemin de Gravières – Approbation du plan de financement

Monsieur le Maire explique que des travaux d'éclairage public sont nécessaires au niveau du chemin des Gravières. Ce projet serait réalisé avant les travaux de réfection de la chaussée de ce chemin qui relie les communes de Mirepoix et de Besset.

Les travaux estimés à 23 900 € H.T. seraient réalisés par le SDE 09 sur le programme d'éclairage public 2022. Le reste à charge de la commune représente 50% du coût de l'opération, soit un montant estimé à 11 950 €, conformément au plan de financement suivant :

Plan de financement - Travaux d'éclairage public pour le chemin des Gravières				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Travaux réalisés par le SDE 09	23 900 €	Participation du Département de l'Ariège.	11 950 €	50 %
		Participation de la commune de Mirepoix.	11 950 €	50 %
TOTAL	23 900 €	TOTAL	23 900 €	

Objet : Travaux d'éclairage public pour le chemin de Gravières – Approbation du plan de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les travaux d'éclairage public prévus au niveau du chemin des Gravières ;
- **Adopte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **Autorise** M. le Maire à solliciter une participation financière auprès du Département de l'Ariège ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2022 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

